

**RESOLUTION N°7**  
**REGLES ETHIQUES ET DEONTOLOGIQUES MINIMALES**

**La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Yaoundé au Cameroun, pour son 31<sup>ème</sup> Congrès du 7 au 9 décembre 2016,**

**Invite** ses barreaux membres à initier une réflexion sur les règles déontologiques et éthiques minimales applicables à l'espace de la CIB, dans des matières telles que :

- La procédure disciplinaire
- La responsabilité sociale/sociétale de l'Avocat
- Le statut du collaborateur

Et ce, afin d'harmoniser des règles parfois disparates et assurer à l'Avocat francophone une protection uniforme.

**Rappelle** que toute règle devra faire l'objet d'un travail préalable impliquant les barreaux membres et, afin d'être validée, faire l'objet d'une adoption régulière au cours de l'Assemblée générale de la CIB.